

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 juin 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - DELERUE David.

Absents excusés : PONGERARD Pascale ayant donné procuration à JUGEL Stéven, PICARD Laurence ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX, DENIS Stéphane ayant donné procuration à DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DELOURME.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/052

Objet : Choix de la maîtrise d'œuvre pour le marché « Construction d'un Club-house à destination de l'association sportive de football A.C.A. ».

Dans le cadre du projet de construction d'un club-house pour le club de football, un appel d'offres a été lancé le 9 mai 2025 pour le choix de la maîtrise d'œuvre. La date de remise des plis était fixée au mercredi 4 juin 2025. Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'étape suivante a consisté à classer les différentes réponses au regard des trois critères identifiés et indiqués dans le règlement de consultation. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 juin 2025 afin d'analyser les offres selon les trois critères ci-dessous :

- Le prix : 40 % de la note globale ;
- La valeur technique : 40% de la note globale ;
- Le délai : 20% de la note globale.

Maitrise d'œuvre		EXERCICE	STËR	OURAL	PETR	Atelier NEIZH	ASTROLAB	HA-
		Sarzeau	Nantes	ARCHITECTES Saint-Jacut les pins	ARCHITECTES Crozon	Saint-Nolff	Kerbellec	ARCHITECTE Saint-Brieuc
Prix des prestations (40%)	Diagnostic	2 475,00	2 200,00	1 178,10		3 010,00	1 018,88	1 250,00
	APS	3 712,50	1 951,95	1 178,10	2 230,80	3 280,00	2 037,75	2 700,00
	APD	3 712,50	2 102,10	2 356,20	2 917,20	4 400,00	3 464,18	3 600,00
	PRO	2 475,00	2 402,40	3 141,60	3 088,80	8 220,00	4 075,50	4 900,00
	ACT	1 237,50	1 651,65	1 178,10	1 716,00	2 160,00	1 018,88	1 400,00
	VISA	1 237,50	750,75	785,40	1 029,60	1 080,00	1 018,88	800,00
	EXE		1 201,20	1 570,80	2 145,00	-	2 445,30	900,00
	DET	8 662,50	4 204,20	7 461,30	4 804,80	4 320,00	3 056,63	4 200,00
	AOR	1 237,50	750,75	785,40	1 372,80	2 880,00	815,10	700,00
	OPC	2 500,00	3 000,00	2 475,00	4 620,00	6 480,00	1 426,43	4 600,00
	Prix Total HT	27 250,00	20 215,00	22 110,00	23 925,00	35 830,00	20 377,53	25 050,00
Note prix/40		29,67	40,00	36,57	33,80	22,57	39,68	32,28
Valeur technique (40%)								
Organisation interne de l'équipe (5 points)		2,00	1,00	4,00	4,00	5,00	2,00	2,00
Méthode d'intervention-Références (10 points)		5,00	3,00	6,00	8,00	8,00	5,00	6,00
Prise en compte des éléments du projet (15 points)		3,00	1,00	12,00	3,00	14,00	10,00	8,00
Prise en compte du volet environnement (10 points)		4,00	1,00	7,00	2,00	7,00	7,00	4,00
Note valeur technique/40		14,00	6,00	29,00	17,00	34,00	24,00	20,00
Délai (20%)								
Moyens mis en œuvre pour respecter le délai		20,00	2,00	20,00	10,00	20,00	20,00	3,00
Note Délai /20		20,00	2,00	20,00	10,00	20,00	20,00	3,00
TOTAL NOTE /100		63,67	48,00	85,57	60,80	76,57	83,68	55,28

La Commission d'Appel d'Offres a ainsi retenu le cabinet OURAL ARCHITECTES, sis 19 rue des Moulins, 56220 Saint-Jacut les pins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- Présents : 15
- Pour : 19
- Majorité absolue : 10
- Votants : 19
- Contre : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché au cabinet OURAL ARCHITECTES qui a obtenu le meilleur résultat, selon les critères retenus, pour un montant de 22 110,00 euros ;
- **D'autoriser** Madame Le Maire ou son représentant à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Jean-Pierre DELOURME,
Secrétaire de séance.